Nos Commissions pédagogiques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **92 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nos Commissions pédagogiques

Un arrêté du Conseil d'Etat du 26 janvier 1954 règle l'organisation de la Commission cantonale des études. Il détermine, à l'art. 5, que celle-ci « peut créer dans son sein des sous-commissions et s'adjoindre des experts ». C'est le travail de deux de ces sous-commissions que nous commençons à exposer ici.

Guide ou Plan ?

En 1954, le 27 octobre, pour être tout à fait précis, la Conférence des inspecteurs scolaires se réunissait à l'Ecole normale des instituteurs. Le soussigné avait été invité à s'y joindre, à titre d' « expert », par M. le Directeur de l'Instruction publique, qui présidait la séance. M. le conseiller d'Etat Python mit ce jour-là en chantier la refonte du *Guide et plan d'études de l'enseignement primaire,* qui régissait nos écoles depuis 1932.

Il fallut de nombreuses et longues séances de travail pour bâtir le nouveau *Plan d'études primaires,* finalement mis en vigueur pour l'année scolaire 1956-1957. Le simple énoncé de son titre montre qu'on se limita à y préciser un programme et qu'on avait renoncé à reproduire ou à remanier les directives méthodologiques du *Guide* précédent. Il fallait aller au plus pressé. L'élaboration du seul *Plan* prit déjà deux ans ; combien de temps eût encore demandé la rédaction de principes méthodologiques appropriés ? D'ailleurs, ajoutaient certains, qui n'étaient pas des humoristes, la méthodologie s'apprend dans les Ecoles normales et tous les maîtres la connaissent. Evidemment.

On voulut aussi être prudemment expérimental. Il fut donc décidé que le *Plan d'études* ne serait pas imprimé, mais multicopié et soumis au banc d'essai d'une expérience attentive pendant un an ou deux.

Guide et Plan

Au bout de deux ans, on était en 1958 et la question à l'ordre du jour portait sur l'organisation des Semaines pédagogiques. L'occasion paraissait bonne pour rassembler les observations des maîtres. En fait, les remarques éparses émises au cours des Semaines de 1959, 1960 et 1961 firent toucher du doigt la nécessité d'une enquête plus systématique auprès du corps enseignant, à l'échelon des arrondissements. Les résultats en seraient rassemblés, pesés, utilisés par MM. les Inspecteurs pour une mise au point définitive du Plan.

Les réponses au questionnaire d'enquête étaient rentrées vers la fin

de 1961. L'ampleur et l'intérêt des matériaux recueillis firent ressortir davantage la complexité des questions et les divergences d'opinion. On conclut à l'opportunité d'une plus large répartition et d'une décentralisation du travail. Deux types de questions émergaient des dossiers de l'enquête : questions de programme, questions de méthode. Deux commissions furent alors créées : une « grande » commission, préposée à l'élaboration du programme par branche et par classe ; et une « petite » commission, chargée de rédiger des directives méthodologiques. En effet, l'opinion prépondérante du corps enseignant souhaitait malgré tout des orientations précises quant aux méthodes.

Deux commissions : les 7 et les 14

Ainsi naquirent la Commission des 14 et la Commission des 7, dont voici la composition, approuvée par la Commission des études sur les propositions du corps inspectoral :

Commission des 14 (Programmes)

Inspecteurs scolaires : MM. F. Ducrest, E. Gutknecht, L. Maillard, J. Monney, A. Pillonel, R. Progin, H. Roggo, J. Scherwey.

Professeurs de pédagogie : Rév. Sr Augustine, M. L. Barbey.

Institutrices : Mlles C. Boschung et J. Winckler.

Instituteurs : MM. P. Morel et M. Renevey.

Commission des 7 (Méthodes)

RR. Srs Hyacinthe et Marie-Agnès ; Mlle J. Pilloud ;
MM. L. Barbey, J. Monney, A. Pillonel et M. Rey.

Présidées par le soussigné, les deux commissions travaillent d'une manière autonome. Il va de soi cependant que les textes qu'elles auront respectivement arrêtés seront finalement collationnés et harmonisés. L'unité de présidence et l'appartenance de quelques membres aux deux organismes favorisent, dès le stade de préparation, la communauté de vues et les échanges nécessaires. Instituteurs et institutrices, maîtres à classe unique et maîtres de classe à plusieurs degrés, ruraux et citadins, inspecteurs et professeurs de pédagogie ont voix au chapitre à titre égal.

A la fin avril 1963, la Commission des 7 aura tenu 11 séances. Celle des 14 s'est réunie quatre fois au complet, mais la mise au point préalable des textes résumant l'enquête auprès des maîtres a rassemblé très souvent les inspecteurs des écoles françaises. En raison des obligations professionnelles de leurs membres, nos commissions ne peuvent se réunir que

les jours de congé scolaire ou après les heures de classe. Une certaine lenteur dans les travaux est la contrepartie inévitable de la structure élargie de ces commissions.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant quelques échantillons des textes ainsi mis au point, souhaitant que leur lecture suscite des remarques utiles. Il est encore temps de nous en adresser avant que l'ensemble du projet soit soumis à la Commission des études.

LÉON BARBEY

LECTURES EXPLIQUÉES (programme 1963 – 1964)

Vingt études de textes destinés aux cours moyen et supérieur sont en préparation. Le travail comprend l'explication des mots nouveaux, des questions et des exercices d'application. Les deux cahiers, conçus pour les élèves, seront à la disposition du corps enseignant en mai, au prix approximatif de 1 fr. 50 l'exemplaire. Veuillez adresser vos commandes, jusqu'au 25 avril, à Jean Monney, inspecteur, Vignettaz 37, Fribourg.

SPÉCIALITÉ D'AGENCEMENTS SCOLAIRES

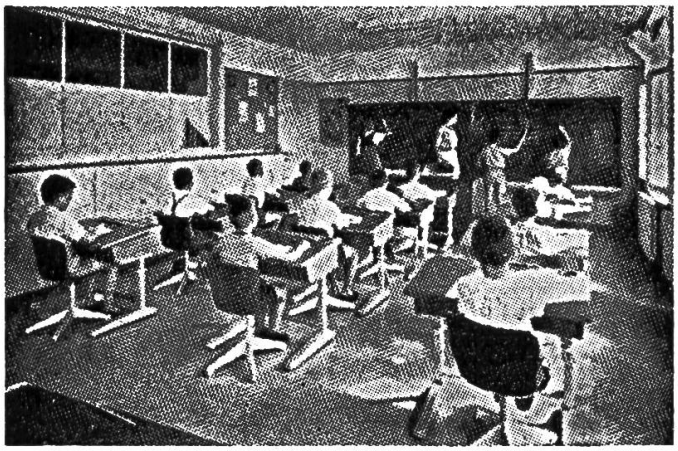

GREMION FRÈRES

NEIRIVUE Tél. (029) 3.55.81